



Communiqué FO Action Sociale et Santé Privée

La priorité : les 183 euros pour tous et l'augmentation des salaires !

Ce jour, le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier VERAN, a décidé d'organiser, au pied levé, une réunion portant sur « *le champ et les modalités de revalorisations annoncées lors de la conférence des métiers du 18 février pour les personnels socio éducatifs du secteur privé non lucratif* ».

A cette réunion sont invités des champs conventionnels aussi différents que ceux du social et du médico-social (66/79/CHRS, 51, 65, Filiaris, Mutualité, Sécurité sociale, habitat et logement accompagné).

A l'occasion de l'ouverture de cette réunion imposée, FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée contestent ce cadre de co-élaboration qui vise à empêcher l'ouverture de négociations dans les différents champs conventionnels concernés et donc **l'attribution des 183€ pour tous.**

FO Action Sociale et Santé Privée dénoncent à nouveau cette méthode gouvernementale qui vise à mettre à mal le paritarisme et la liberté de négocier dans les différents champs conventionnels existants.

Face à une nouvelle tentative de mise en place d'un « corporatisme » qui ne dit pas son nom et face à **l'urgence d'augmenter des salaires** au regard de l'inflation, FO Action Sociale et Santé Privée tiennent à réaffirmer leurs revendications :

- Attribution des 183 € à tous sans contrepartie !
- Garantie de financement de cette Indemnité Complémentaire de salaire !
- Ouverture immédiate, sans tutelle du ministère, dans chaque champ conventionnel concernés de la négociation salariale !
- Augmentation immédiate à hauteur de l'inflation et rattrapage du pouvoir d'achat !
- Maintien et amélioration des conventions collectives existantes,
- Maintien de la reconnaissance des qualifications et des diplômes d'Etat dans des grilles de classifications, garants de l'égalité salariale !

Paris, le 8 avril 2022